



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carte du combattant

Question écrite n° 3105

Texte de la question

M. Andre Berthol demande a M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre s'il envisage de publier prochainement le decret d'application de la loi no 93-7 du 4 janvier 1993 precisant les conditions d'attribution de la carte du combattant.

Texte de la réponse

Les decrets d'application de la loi no 93-7 du 4 janvier 1993 citee par l'honorable parlementaire, relative aux conditions d'attribution de la carte du combattant, font actuellement l'objet d'un examen en Conseil d'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Berthol André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3105

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1770

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2206